

Règlement de l'appel à projets



Vous êtes un acteur de la prévention et de la lutte contre l'isolement ? 100 000 € pour agir !

La période hivernale et la crise sanitaire seront particulièrement éprouvantes pour les Angevins en situation d'isolement et de fragilité : les seniors, en particulier les plus âgés, les personnes en situation de précarité, les familles monoparentales, les personnes seules, les jeunes, les étudiants, ...

Les causes de l'isolement et de la solitude et donc les solutions pour y remédier sont diverses.

Vous êtes une structure associative, un organisme public, un établissement assurant des missions de service public, une entreprise de l'économie sociale et solidaire, un acteur de quartier implanté sur Angers ... toutes vos idées sont les bienvenues, proposez vos projets !

Une commission présidée par Mme Christelle Lardeux-Coiffard, adjointe au maire d'Angers aux Solidarités actives et aux droits des femmes, se réunira pour décider de l'attribution des aides, en application du règlement.

> Éligibilité des projets :

- Des initiatives en faveur de personnes en situation d'isolement résidant à Angers,
- Des actions de proximité pour prévenir et lutter contre l'isolement.

> Objet de l'aide financière :

Le soutien à votre projet peut être versé sous forme de subvention ou de prestation pour financer des actions/démarches qui visent à prévenir et lutter contre l'isolement (temps forts ponctuels de fin d'année, animations de proximité, équipements numériques, prestations intermédiaires, fournitures d'activité...).

> Critères de sélection :

- Projet mobilisant des ressources bénévoles et/ou salariées pour sa mise en œuvre,
- Travail en réseau avec d'autres acteurs du territoire,
- Nombre de bénéficiaires impactés par le projet,
- Réalisation concrète de l'action,
- Disposer d'un numéro SIRET.

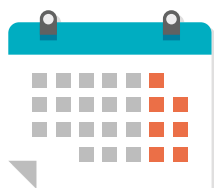
> Exemples de solutions :

Repas solidaires, accompagnement administratif, courses à domicile, lectures par téléphone, animations dans les jardins et les cours des résidences d'hébergement pour personnes âgées, activités pédagogiques pour les enfants, aide alimentaire, hébergement d'urgence, mini réveillon de solidarité en proximité...

> Pour participer :

Envoyez votre fiche de candidature à : planisolement@ville.angers.fr

Contact : 02 41 96 34 64



Période de l'appel à projets :
du 3 décembre 2020 au 31 mars 2021